



Bilan de compétences – avec Action Compétences Conseils

Objectifs :

Selon Articles L.6313-4 et R.6313.-4 et suivants du Code du travail

Analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations, pour :

- Définir des choix d'orientation, envisager avec confiance votre avenir professionnel
- Valider un projet professionnel pertinent en lien avec votre personnalité et vos attentes
- Préciser les besoins en formation et le choix de l'organisme
- Envisager une reconversion ou une évolution de poste selon vos potentiels révélés
- Ajuster vos compétences aux besoins du marché de l'emploi

1er ACCUEIL GRATUIT pour un entretien préalable

- Faire le point sur vos besoins et les raisons d'un bilan de compétences, clarifier vos attentes.
- Vous informer sur le déroulement du bilan de compétences, la méthodologie, la déontologie, la démarche, la durée, les conditions de financement.
- Le bilan de compétences est une démarche qui nécessite un engagement important de votre part, qui se traduit notamment par un temps de travail personnel. Ceci constitue un facteur clé de réussite du bilan.

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Prise de contact téléphonique ou mail, proposition du premier entretien d'accueil (gratuit et sans engagement) au plus tard dans les 8 jours suivant le premier contact.

La prestation peut commencer dans un délai de 11 jours après validation du financement.

Financement possible : Compte Personnel de Formation (CPF - reste à charge selon situation) - « Plan de Développement des Compétences » de votre entreprise - votre OPCO (ANFH, AFDAS, Agefice, FIFPL...) – France Travail – Autofinancement

Tarif : à partir de 1 200€ Bilan 16h - 1 800€ Bilan 24 h

Accessibilité Handicap : une attention particulière sera portée aux personnes en situation de handicap afin de voir ensemble les modalités d'accueil et d'accompagnement à adapter. Un programme Bilan de compétences « Avenir et Handicap » spécifique est proposé selon les situations. Me contacter pour plus d'informations.



DEROULEMENT :

Les 3 phases réglementaires selon le code du Travail :

1. Phase préliminaire

- Analyse de vos attentes et objectifs
- Co-construction du programme et du planning
- Présentation des méthodes et outils utilisés
- Confirmation de votre engagement dans la démarche



2. Phase d'investigation

- Identification de vos compétences : savoirs, savoir-faire et savoir être. Création de votre portefeuille de compétences
- Investigations sur la personnalité, les motivations, valeurs, et intérêts (tests, exercices, jeux)
- Recueil et échange autour des premières hypothèses de projets professionnels
- Exploration, découverte des métiers, enquêtes sur le terrain auprès de professionnels
- Etude des perspectives d'emploi et des conditions de travail
- Recueil de vos compétences transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées, prise en compte de la situation de handicap
- Identifier des besoins éventuels de formation ou de VAE
- Définition et construction des projets professionnels,



3. Phase de conclusion

- Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Formaliser votre plan d'action pour votre projet professionnel (Formations, VAE, aide aux Techniques de Recherche d'Emploi, construction de votre argumentaire pour exposer vos choix)
- Vous restituer un document de synthèse personnalisé et co-rédigé

Durée et Modalités :

- Durée au maximum 24 heures en présentiel et/ou distanciel, sur une période de 3 mois en moyenne. (le volume d'heures peut être adapté selon l'avancement du bilan).
- ❖ Programme Challenge 16 H
- ❖ Programme Horizon 24 H
- ❖ Programme Avenir et Handicap 24 H
- Séance individuelle de 1H30 à 2H.
- Avec un consultant dédié et une plateforme accessible 24h/24.
- Prévoir le travail personnel entre les séances, 6 à 10 h de travail encadré.

Méthodes mobilisées :

- Parcours individualisé
- Entretiens individuels
- Tests et autoévaluations
- Accès à une plateforme d'orientation avec base de données sur les métiers
- Travaux personnels (tests, recherches documentaires, enquêtes métiers, ...)

A l'issue de votre bilan de compétences :

- Présentation et restitution de la **synthèse** personnalisée et corédigée de votre bilan.
- Un questionnaire d'évaluation vous permettant d'estimer les apports de votre bilan de compétences.

Suivi post-bilan :

- 6 mois après la fin de votre bilan, un rendez-vous de suivi vous est proposé.
- ↳ faire un point sur la mise en œuvre de votre projet
- ↳ répondre à vos éventuelles problématiques rencontrées lors de la mise en route de votre plan d'action.